

ACTIONS INNOVATRICES DU FEDER 2000-2006

PROGRAMME RÉGIONAL D'ACTIONS INNOVATRICES

FORMULAIRE DE SOUMISSION

Enregistrement n°: 335422 (NEW
version)

Date de réception : 27.05.03

Nombre de copies : 2xfr

(À l'usage exclusif de la Commission)

RÉSUMÉ DES INFORMATIONS

TITRE OU ACRONYME DU PROGRAMME

PROMETHEE II

Année de soumission : 2003

Durée du programme : 36 mois

Coût total du programme (y compris privé) :

Coût public total du programme : 6.000.000 €
--

Contribution du FEDER par rapport au coût public total : 50 %

Contribution du FEDER demandée : 3.000.000 €
--

Autorité(s) compétente(s) dans la région :

Responsable(s) du programme ¹:

- Monsieur Elio DI RUPO, Ministre-Président du Gouvernement wallon.

Rue Mazy, 25-27 à 5100 JAMBES

Tél. : 081/33.12.11

Fax : 081/33.12.99

e-mail : edr@gov.wallonie.be

Personne de contact :

Nicolas MARTIN, Chef de Cabinet

Tél. : 081/33.12.74

Fax : 081/33.13.46

e-mail : nicolas.martin@gov.wallonie.be

- Madame Marie-Dominique SIMONET, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des relations extérieures

Rue des Brigades d'Irlande, 2

5100 Jambes

Tél. : 081/32.80.11

Fax : 081/30.43.20

e-mail : marie-dominique.simonet@cfwb.be

Personne de contact :

Fabienne FRAIKIN

Tél. : 081/32.80.11

Fax : 081/30.43.20

e-mail : fabienne.fraikin@gov.wallonie.be

- Madame Marie ARENA, Ministre de la Formation

Rue des Brigades d'Irlande, 4

5100 Jambes

Tél. : 081/32.34.11

Fax : 081/32.34.89

e-mail : marie.arena@gov.wallonie.be

Personne de contact :

Luc BOSMAN

Tél. : 02/221.88.09

Fax : 02/221.89.48

e-mail : luc.bosman@cfwb.be

¹ Ces personnes doivent être habilitées à engager la région.

ORGANISME DE GESTION
(désigné par les autorités compétentes) :

Organisme de gestion :

- Gestion administrative :
Direction générale de l'Economie et de l'Emploi – Division de la Politique économique –
Direction des programmes européens (DGEE-DPE-DPEUR)

Responsable :

Jean-Marie AGARKOW, Inspecteur général

Place de la Wallonie, 1

5100 NAMUR

Tél. : 081/33.39.00

Fax : 081/33.37.44

e-mail : jm.agarkow@mrw.wallonie.be

Personne de contact :

Jean JANSS, Directeur

Tél. : 081/33.39.21

Fax : 081/33.37.44

e-mail : j.janss@mrw.wallonie.be

- Gestion technique
Agence wallonne des Télécommunications

Responsable :

Luc SIMONS, Président

Avenue de Stassart, 16

5000 NAMUR

Tél. : 081/77.80.90

Fax : 081/77.80.99

e-mail : ls@awt.be

Personne de contact :

Pierre COLLE

Tél. : 081/77.80.77

Fax : 081/77.80.99

e-mail : pc@awt.be

ORGANISME DE PAIEMENT
(désigné par les autorités compétentes) :

Organisme : Ministère de la Région wallonne

Responsable : Monsieur Georges HOREVOETS , Secrétaire général

Adresse et coordonnées :

Place de la Wallonie, 1 – Bât.1

5100 JAMBES

Tél. : 081/33.30.00

Fax : 081/33.37.77

e-mail : g.horevoets@mrw.wallonie.be

Personne de contact : Francis MOSSAY, Inspecteur général

Tél. : 081/33.33.00

Fax : 081/33.33.22

e-mail : f.mossay@mrw.wallonie.be

RÉSUMÉ DU PROGRAMME (10 lignes maximum)

L'objectif général du programme est de contribuer à l'intégration de la Région dans la société de la connaissance par la mise en œuvre de mesures innovantes visant à accroître la valorisation du potentiel scientifique et technologique wallon en faveur du développement économique de la Région et à permettre l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC) à un plus grand nombre de TPME/TPE, de demandeurs d'emploi, de travailleurs et de citoyens wallons.

Plus spécifiquement, le présent programme visera :

- A développer davantage les synergies et collaborations au sein du monde de la recherche et ce, en sensibilisant et en encourageant les acteurs à travailler en réseau,
- A promouvoir la gestion de la qualité au sein des laboratoires de recherche,
- A accroître la visibilité des compétences, activités et équipements de recherche disponibles au sein de la région,
- A renforcer l'acculturation aux TIC de tous les citoyens wallons,
- A renforcer les actions de proximité des Centres de compétence dédiés aux TIC à destination des TPME, des TPE, des travailleurs et des demandeurs d'emploi pour améliorer leur accès à la société de la connaissance.

Le programme doit être envoyé à l'adresse électronique suivante :

Regio-innovative-actions@cec.eu.int

et par voie postale, en 2 exemplaires signés, avant le 31 mai de l'année en cours (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

M. Jean-Pierre Berg
Chef d'unité
COMMISSION EUROPÉENNE
Direction générale de la politique régionale
CSM2 5/130
Rue de la Loi 200
B - 1049 Bruxelles

*L'envoi d'une version en **anglais ou français** sera apprécié pour accélérer l'examen du programme.*

CONTENU DU PROGRAMME

1. IDENTIFICATION DES THÈMES CHOISIS, SELON TROIS THÈMES STRATÉGIQUES

(1/2 page)

Description du thème (ou de plusieurs des trois thèmes) stratégique(s) retenu(s) dans le programme :

- (i) l'économie régionale fondée sur la connaissance et l'innovation technologique
- (ii) eEuropeRegio : la société de l'information au service du développement régional
- (iii) identité régionale et développement durable

Les thèmes stratégiques retenus sont « l'économie régionale fondée sur la connaissance et l'innovation technologique » et « eEuropeRegio : la société de l'information au service du développement régional ».

Il s'agit de deux des axes les plus importants de la politique gouvernementale dans le cadre de la reconversion de l'activité économique de la Wallonie.

Dès le milieu des années 90 s'est amorcé en Wallonie, un processus d'analyses et de réflexions quant aux enjeux et potentialités de la production de connaissances et leur valorisation et diffusion au sein de l'économie et de la société. Sur base du diagnostic posé au départ de celles-ci, la Région wallonne s'est engagée, fin 1998, dans le projet PROMETHEE, s'inscrivant dans le programme RIS, dans le but de définir, en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, les actions prioritaires et réformes à mettre en œuvre pour stimuler la dynamique d'innovation en Wallonie. Le projet RIS/PROMETHEE a permis de définir sur une base participative, les principes directeurs de l'action régionale en matière de stimulation de la recherche et de l'innovation.

En matière de société de l'information, la Région wallonne s'est dotée en 1999 d'un outil susceptible de gérer l'ensemble des dimensions, souvent complexes, caractérisant la diffusion des NTIC. L'Agence wallonne des Télécommunications (AWT) exerce ainsi une mission de conseil et d'assistance auprès du Gouvernement wallon, une mission de promotion et une mission de vigie.

Ces initiatives ont joué un rôle essentiel dans la définition des orientations de l'action régionale en matière de stimulation de l'innovation technologique d'une part et en matière de diffusion des NTIC d'autre part. Ces orientations transparaissent aujourd'hui tant dans le Contrat d'Avenir pour la Wallonie² - dont une des 4 priorités concerne la société de la connaissance – que dans les programmes de développement spécifiques co-financés par les Fonds structurels pour la période 2000-2006.

Soucieux d'aider les citoyens à faire face aux mutations professionnelles, technologiques et sociétales, le Gouvernement vise une « société intégratrice de la connaissance » pour tous. La diffusion des TIC et la stimulation de la R&D constituent les deux principaux volets des *mesures concrétisant la priorité à la société de la connaissance* dans le cadre du contrat d'Avenir.

En matière de TIC, le Gouvernement s'est engagé à encourager des « projets innovants visant à démocratiser l'accès aux technologies de l'information... ». Ainsi, le Gouvernement veille à ce que les TIC soient un facteur intégrateur, un levier pour l'émancipation des Wallons plutôt qu'un facteur de dualisation. Des initiatives en matière de sensibilisation et d'accompagnement aux TIC sont considérées comme prioritaires, notamment dans cette perspective de l'accès du plus grand nombre à la société de la connaissance. Les TIC mobilisent différents acteurs qui par leurs actions complémentaires dispensent une offre de formation riche et conçue pour répondre aux besoins spécifiques de chacun tant pour les demandeurs d'emploi que pour les travailleurs. Ainsi, les Centres de compétences, le FOREM, l'IFPME, la Formation professionnelle du FOREM et le tissu associatif offrent une gamme de formations allant de la sensibilisation au niveau professionnel. En outre, afin d'accroître l'accès à la formation aux TIC, plusieurs initiatives sont élaborées telles que la multiplication des centres locaux d'acquisition des compétences de base en *autoformation* permettant aux stagiaires d'avancer à leur rythme tout en bénéficiant des conseils de formateurs, les cyber centres, le développement de la formation à distance, les implantations du FOREM offrant aux utilisateurs (personnes en formation ou

² Document de programmation 2000-2010 du Gouvernement wallon.

à la recherche d'un emploi) des points d'accès libres et gratuits à internet. Cette mesure est également menée au VDAB et à l'ORBEM. Par ailleurs, *un vaste Plan mobilisateur TIC* a été adopté de manière à former d'ici la fin 2004, l'ensemble des demandeurs d'emploi les plus éloignés socialement et culturellement des TIC. En Flandre, un plan d'action "TIC pour tous" a été lancé en février 2001 et est en pleine exécution. Parallèlement, l'ensemble des stagiaires en formation du VDAB, de Bruxelles-Formation et du FOREM seront sensibilisés aux TIC à partir de 2002. Si chaque entité produit des initiatives en termes de sensibilisation ou de formation en TIC, celles-ci s'articulent et se concrétisent notamment par le biais d'accords de coopération (Cf Fonds d'équipement, pour les Cyber écoles, formation continue des enseignants). Par ailleurs, dans la distribution d'ordinateurs et de connexions internet opérée par le niveau fédéral, les Régions assurent la formation des bénéficiaires afin de les doter d'un seuil minimal de compétences.

En ce qui concerne la recherche et l'innovation technologique, le Gouvernement s'est engagé à intensifier la mise en œuvre des résultats de la recherche par le biais de mesures visant à inciter les acteurs à participer plus fréquemment et plus activement aux programmes de recherche européens et à s'insérer efficacement dans les réseaux internationaux. Les collaborations et mises en commun de moyens entre acteurs régionaux sont en outre stimulées via une politique de pôles d'excellence, le soutien de grappes technologiques et la mise en œuvre de programmes mobilisateurs de recherche.

En déposant ce programme régional d'actions innovatrices, la Région wallonne entend saisir l'opportunité qui lui est offerte de bénéficier du concours communautaire pour encore renforcer et affiner sa stratégie dans ces domaines par la définition et la mise en œuvre de mesures expérimentales complémentaires.

2. OBJECTIFS DU PROGRAMME (1 page)

Définition des objectifs assignés, si possible quantifiés.

L'objectif général du programme est de contribuer à l'intégration de la Région dans la société de la connaissance par la mise en œuvre de mesures innovantes visant à accroître la valorisation du potentiel scientifique et technologique wallon en faveur du développement économique de la Région et à permettre l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC) à un plus grand nombre de TPME/TPE, de demandeurs d'emploi, de travailleurs et de citoyens wallons.

Le capital humain étant étroitement lié au développement du capital connaissance, il est indispensable, dans le cadre d'une approche cohérente et intégrée visant l'accès à la société de la connaissance et le transfert de technologies, de prendre en compte ces deux dimensions.

Axe 1 : Valorisation du potentiel scientifique et technologique wallon

Les travaux réalisés dans le cadre du projet RIS/PROMETHEE, ont permis d'identifier une série de facteurs qui freinent encore la valorisation des résultats de la recherche. Les objectifs du présent axe visent à apporter une réponse à ces différentes problématiques.

1. Favoriser les synergies et les économies d'échelle

Tout le monde s'accorde à reconnaître qu'une recherche de pointe demande des ressources importantes, que le saupoudrage des moyens est inopérant et que, dans le contexte actuel d'internationalisation de la recherche, une meilleure coordination des efforts est souhaitable, notamment pour que les équipes de recherche atteignent la taille critique nécessaire à leur insertion dans les réseaux d'excellence internationaux. Cet objectif est pris en compte dans la politique actuelle du Gouvernement wallon par la création et la consolidation de pôles d'excellence pluridisciplinaires (notamment dans le cadre de l'objectif 1 et 2) et le financement de programmes de recherche thématiques et multidisciplinaires. Néanmoins, une grande partie des fonds dont disposent les universités et hautes écoles leur est octroyée d'une manière qui encourage encore insuffisamment les collaborations, tant sur le plan des activités de recherche elles-mêmes, que sur le plan des équipements et infrastructures. Les structures intermédiaires présentes au sein des universités (interfaces universités-entreprises, cellules de valorisation) travaillent également de manière encore trop isolée. Si plusieurs initiatives allant dans le sens d'une plus grande collaboration ont récemment vu le jour, ce mouvement de structuration demande à être amplifié et doit s'accompagner d'un dialogue plus systématique avec les entreprises wallonnes de manière à identifier le plus précisément possible leurs besoins et à s'organiser pour y répondre de manière optimale. Le premier objectif du présent programme vise dès lors à développer davantage les synergies et collaborations au sein du monde de la recherche et ce, en sensibilisant et en encourageant les acteurs à travailler en réseau.

2. Promouvoir la gestion de la qualité au sein des laboratoires

Comme cela a été mis en évidence dans le cadre de PROMETHEE, la gestion de la qualité constitue de plus en plus une condition nécessaire pour permettre les collaborations industrie-universités et la valorisation des résultats. Les exigences du monde industriel se sont en effet renforcées, se traduisant dans un certain nombre de cas par l'obligation pour les laboratoires universitaires d'être accrédités. Cette démarche risque également de devenir à terme un critère d'accès aux réseaux et programmes internationaux de recherche. Les pratiques de gestion de la qualité au sein des laboratoires qui souhaitent collaborer avec des entreprises vont rapidement devenir incontournables. L'introduction d'un système qualité permet de s'assurer des performances des appareils et des installations utilisées, ainsi que de la fiabilité des résultats obtenus par l'utilisation de méthodes validées. Une prise de conscience réelle de cette nécessité de la part des opérateurs de recherche se heurte cependant à plusieurs obstacles liés aux difficultés d'organisation et au coût de sa mise en œuvre. Le second objectif de ce programme visera donc à promouvoir la gestion de la qualité au sein des laboratoires de recherche.

3. Améliorer la visibilité des compétences et des services offerts

Les universités, hautes écoles et centres de recherche diffusent par différents canaux une information

abondante sur leurs compétences et leurs activités. La manière dont cette information est structurée pose cependant différents problèmes en terme d'accès et d'adéquation aux besoins des utilisateurs, essentiellement les entreprises.

Le troisième objectif du présent axe visera donc à organiser un accès structuré et répondant aux besoins des différents utilisateurs à l'information relative aux compétences, activités et équipements de recherche disponible au niveau de la région. En plus de contribuer à une meilleure exploitation du potentiel de recherche wallon, cette initiative est susceptible également de faciliter les collaborations au sein même du monde de la recherche.

Axe 2 : Renforcement de l'accès aux technologies de l'information et de la communication

De manière générale, les nouvelles technologies, et en particulier les TIC, conduisent à reconsidérer les connaissances et les compétences acquises dans l'enseignement, à promouvoir l'apprentissage permanent, à transformer l'organisation de la production, ainsi qu' à compenser l'éloignement géographique. Leur diffusion dans tous les secteurs professionnels et dans les actes de la vie quotidienne doit permettre de favoriser l'intégration sociale et la qualité de la vie. Ainsi, le Gouvernement veille à ce que les TIC soient un facteur intégrateur, un levier pour l'émancipation des Wallons plutôt qu'un facteur de dualisation. Des initiatives en matière de sensibilisation et d'accompagnement aux TIC sont considérées comme prioritaires, notamment dans cette perspective de l'accès du plus grand nombre à la société de la connaissance.

Si l'appropriation des TIC par l'ensemble des Wallons est en cours, elle se heurte cependant encore à des obstacles de différentes natures : économique, sociale, juridique, culturelle.

Dans ce contexte, l'objectif de ce second axe du programme est double :

- Il apparaît évident que l'apprentissage jouera un rôle de plus en plus important dans le processus d'appropriation des TIC par la population. Au départ de l'étude de l'influence de l'introduction des outils d'acquisition des connaissances en ligne sur l'appropriation des TIC par la population wallonne, le premier objectif de cet axe visera le développement, par l'A.W.T., d'outils méthodologiques utiles au renforcement de l'appropriation des TIC par les PME et les citoyens wallons.
- D'autre part, et à plus court terme, des actions volontaristes et de proximité doivent être menées à destination de la population active et des demandeurs d'emploi en vue de diffuser les connaissances liées aux nouvelles technologies. Dans ce sens, le renforcement des actions de proximité des Centres de compétence dédiés aux TIC à destination des TPME, TPE et des demandeurs d'emploi et des travailleurs pour favoriser leur accès à la société de la connaissance constitue le second objectif de cet axe.

L'innovation de ces actions réside notamment dans la volonté d'aller à la rencontre des demandeurs d'emploi les plus isolés, des travailleurs des PME et des TPE des zones rurales et semi-urbaines qui, pour des raisons économiques, organisationnelles, psychologiques, culturelles ou de mobilité, ne font pas la démarche de se déplacer pour être sensibilisés aux TIC.

3. DURÉE (en mois)

Date de début (article 2 de la convention de financement) : 01/01/2004

Date finale (article 2 de la convention de financement) : 31/12/2006

Durée: 36 mois

4. PRÉSENTATION DE LA RÉGION DANS SON CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE (1 page)

Brève description de la région, identifiant notamment ses atouts, faiblesses, opportunités et menaces

Tant sur le plan de sa structure économique et sociale que sur le plan de sa localisation, la Wallonie dispose d'atouts qui sont autant d'avantages compétitifs pour son économie :

- Un tissu important de PME et TPE ;
- Un tissu productif en mutation avec l'émergence de branches d'activité à haut potentiel de croissance basées sur des activités de haute technologie ;
- La présence de pôles de recherche de haut niveau ;
- Une main d'œuvre dont le niveau élevé de qualification se traduit par un haut niveau de productivité ;
- Un enseignement supérieur de qualité ;
- Une localisation favorable dans l'espace européen et des infrastructures de communication denses et performantes.

Si en termes dynamiques, les évolutions constatées ces dernières années sont encourageantes, les caractéristiques socio-économiques de la Wallonie reflètent encore les conséquences des mutations structurelles auxquelles elle a dû faire face depuis les années 60. Par rapport à la moyenne européenne, la Wallonie accusait en 1999 un déficit de 22.3 points sur le PIB par habitant. En ce qui concerne le taux de chômage, celui-ci dépassait de peu les 10 % en 2001 tandis que la moyenne européenne n'atteignait pas les 8 %. Le PIB par habitant a connu une baisse constante depuis 1993 quant aux taux de croissance observés depuis 1992, ils ont été systématiquement inférieurs aux taux belges et européens, excepté en 1998. L'indice du revenu par habitant largement supérieur à celui du PIB reste néanmoins inférieur à la moyenne belge et se situe dans la moyenne européenne.

Ces indicateurs sont représentatifs des faiblesses de l'économie wallonne :

- un poids encore excessif des industries traditionnelles, les secteurs à forte valeur ajoutée demeurant sous-représentés tandis qu'au niveau des services, on observe une insuffisance des services marchands en général et des services aux entreprises en particulier alors que le secteur non-marchand occupe un poids important au sein des structures productives. Comme cela a été évoqué ci-dessus, une analyse sectorielle fine fait néanmoins apparaître l'émergence au sein de plusieurs secteurs de branches de haute technologie. Si la Wallonie souffre toujours d'un déclin de son activité économique, des ajustements sont incontestablement en train de s'opérer au sein de sa structure sectorielle.
 - Un dynamisme entrepreneurial relativement faible dont témoigne notamment la faiblesse du nombre de créations nettes d'entreprises.
 - Une performance systématiquement inférieure à la moyenne belge en ce qui concerne la progression annuelle moyenne des investissements des entreprises, cette réalité occultant cependant une réalité différente selon que l'on s'intéresse aux entreprises du secteur industriel ou non industriel. En effet, depuis 1997 et mis à part en 1999, la progression a systématiquement été plus élevée en Wallonie qu'en Belgique en ce qui concerne les entreprises du secteur industriel. Les entreprises non industrielles semblent quant à elles souffrir d'un sous-investissement permanent par rapport à l'ensemble des entreprises du pays.
 - En terme d'exportation, la Région affiche également une performance inférieure à la moyenne belge, bien que cette variable ait connu une croissance plus soutenue au cours des dernières années.
- Sur le plan du potentiel technologique :

En ce qui concerne les dépenses de R&D en % du PIB, la Wallonie se situait en 1999 quelque peu en retrait des moyennes belges et européennes. L'intensité de R&D des entreprises est quant à elle légèrement supérieure à la moyenne européenne. Ces activités sont cependant très concentrées au sein de quelques secteurs et sont principalement le fait de quelques grandes entreprises, la plupart des PME n'étant pas ou peu innovantes. Le soutien des pouvoirs publics bien que plus modeste en Wallonie que dans le reste de l'Europe, a connu une progression importante au cours des dernières années doublant pratiquement entre 1996 et 2000. La région dispose d'un potentiel R&D universitaire de haut niveau dont la valorisation économique doit être développée. C'est dans cette optique qu'ont notamment été créés, dans le cadre des fonds structurels, plusieurs pôles d'excellence technologiques et parcs

scientifiques. Environ 150 spins off sont actuellement en activité, dont une part importante ont été créées au cours des 5 dernières années. Depuis 1996, le nombre de brevets déposés par des chercheurs situés en Wallonie a également augmenté de manière significative.

- Sur le plan de l'inscription dans la société de la connaissance :

Le Contrat d'avenir pour la Wallonie fait de l'usage des TIC une de ses priorités. Le Gouvernement wallon s'est notamment fixé comme objectif le fait, qu'en 2004, un Wallon sur deux utilise Internet. Les résultats des enquêtes annuelles sur l'usage des TIC par les citoyens et les PME, réalisées par l'A.W.T., indiquent que cet objectif sera certainement réalisé puisqu'en 2002, un ménage sur deux possédait un ordinateur et qu'en moins d'un an, le nombre d'internautes est passé de 36 à 45 % de la population, dont plus de 40 % utilise Internet au moins une fois par mois.

Ces constats encourageants qui indiquent que la Wallonie a rattrapé son retard sur les voisins belges et européens doivent pourtant être mesurés à la lumière de zones d'ombre également mises en évidence par des enquêtes. Celles-ci tendent en effet à démontrer que, si le niveau d'infrastructure s'est nettement amélioré, l'utilisation qui en est faite s'apparente encore fortement à un substitut des modes traditionnels de communication et d'information qu'à celle d'un outil interactif permettant une appropriation plus rapide et mieux ciblée des connaissances.

Il apparaît en outre que l'utilisation d'Internet dans les écoles semble s'être réduite en 2002 par rapport à 2001. En ce qui concerne les PME, tout indique que la plupart d'entre elles ont une connaissance assez imprécise des capacités et usages potentiels d'Internet et ce bien qu'elles utilisent massivement les outils y permettant un accès plus rapide. Les PME wallonnes semblent également ne percevoir que très partiellement l'utilité et les potentialités de l'e-business et de l'e-learning.

5. COMPOSITION DU PARTENARIAT ET RÔLE DES PARTENAIRES PUBLICS ET PRIVÉS DANS LA PRÉPARATION DU PROGRAMME (1/2 page)

L'élaboration de ce programme est le fruit d'un partenariat entre le Ministère de la Région wallonne, le Conseil wallon de la Politique Scientifique (CPS), l'Agence wallonne des Télécommunications (A.W.T.) et le Réseau wallon des Centres de compétence. La mise en œuvre du programme s'appuiera également sur ce partenariat.

Le CPS est un organe officiel de concertation mis en place en 1990 sur base d'un décret de l'Exécutif wallon. Sa composition est représentative de l'ensemble des acteurs concernés par la recherche et l'innovation technologique. Il regroupe des représentants des partenaires sociaux et des milieux scientifiques (universités, hautes écoles et centres de recherche). A l'issue du programme PROMETHEE, de nombreux participants ont exprimé le souhait de voir se poursuivre le dialogue entamé au-delà de l'achèvement du programme. Tel était bien l'un des objectifs de base de PROMETHEE : enclencher un processus permanent de rencontres et de concertation destiné à s'amplifier et se consolider au cours du temps. L'ambition de PROMETHEE était de procéder à des analyses et de donner lieu à des brassages d'idées novatrices. Il ne s'agissait en aucun cas de substituer un nouveau mécanisme aux organes d'avis et de décisions existants. Il incombe désormais à ceux-ci d'assurer la pérennité de l'approche participative développée dans ce cadre.

L'A.W.T. est un établissement public mis en place par le décret du Parlement wallon du 25 février 1999. Sa création est liée à la nécessité pour la Région wallonne de disposer d'un outil susceptible de gérer l'ensemble des dimensions, souvent complexes, qui caractérisent la diffusion des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC).

Parmi ces dimensions, on peut citer:

- l'évolution technologique incessante;
- la vulgarisation progressive de ces nouvelles technologies;
- la multiplication des services offerts;
- l'interdépendance toujours plus grande de ces services;
- la nécessité d'assurer la diffusion des NTIC et leur appropriation par tous les acteurs de la Région.

Elle a une mission d'observation, de promotion et de référence. Dans le contexte du marché particulièrement instable des télécommunications, l'AWT est chargée de créer le socle de confiance indispensable pour assurer la cohésion, la transparence et la croissance de ce marché en Wallonie.

L'Agence possède deux organes : l'un de décision, le Conseil d'administration et l'autre d'avis, le Comité scientifique. Ils sont composés de représentants des forces vives de la Région wallonne et d'experts du monde des TIC. Le Conseil d'administration est composé d'un Président, d'un Administrateur général, de 9 membres et de 2 commissaires désignés par le Gouvernement wallon. Il est compétent pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation des missions de l'Agence. Le Comité scientifique est présidé par le Président du Conseil d'administration de l'Agence. Il comprend, outre le Président, l'Administrateur général de l'Agence ainsi que 12 membres nommés par le Gouvernement en raison de leurs compétences et de leur expérience dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. Il est composé :

- d'experts issus des milieux universitaires et de la recherche ;
- d'experts issus du milieu des entreprises et des organismes d'aide aux entreprises ;
- de spécialistes de l'usage des TIC dans le secteur de l'administration et dans le secteur non-marchand ;
- d'experts issus des associations d'usagers.

Le pilotage du Réseau wallon des Centres de compétence (CDC) est assuré par le Forem. Il regroupe actuellement 14 Centres de compétence labellisés, dont 4 Centres de compétence dédiés aux TIC et labellisés qui sont répartis dans les différentes sous-régions : Technofutur 3 (Gosselies - Charleroi), Technocité (Hornu - Mons), Technifutur (Liège) et Technobel (Lessive)

Les objectifs du réseau wallon des Centres de compétence (CDC) sont les suivants :

- coordonner certaines actions liées aux fonctions de base des CDC
- garantir la cohérence de la stratégie globale des CDC
- démultiplier les bénéfices des actions individuelles
- réaliser des économies d'échelle
- offrir une unicité de discours et d'image face à des interlocuteurs extérieurs

Les missions du réseau sont notamment les suivantes :

- recherche de complémentarités entre les offres de service des différents CDC.
- collecte et synthèse des résultats des actions de veille sur l'évolution des métiers et qualifications dans les secteurs couverts par les CDC afin de pouvoir adapter les curricula en conséquence et inscrire les résultats dans un contexte macro-économique.
- définition d'une politique tarifaire commune.
- évaluation des actions réalisées et présentation d'un modèle de reporting commun de tous les CDC à la Ministre de l'emploi et de la formation (taux d'insertion, volume des actions menées...)
- communication interne : échange d'informations et dialogue entre tous les acteurs
- communication externe, promotion, marketing
- soutien à la mise en place de méthodes d'apprentissage innovantes (formation à distance mise en place à terme dans chaque centre de compétence, avec le soutien actif des CDC TIC de Liège et Charleroi).

Pour ces raisons, dans le cadre du présent programme, le C.P.S., le Comité scientifique de l'A.W.T. et le Réseau wallon des Centres de compétence seront associés à la préparation, à la mise en œuvre et au suivi du programme ce qui permet d'y impliquer l'ensemble des acteurs concernés, chaque personne jouant le rôle d'interface vis-à-vis du groupe d'acteurs auquel il appartient.

6. DESCRIPTION DE LA STRATÉGIE DU PROGRAMME (2 pages)

En vue de répondre aux objectifs assignés à ce programme, nous envisageons d'adopter la stratégie suivante :

Axe 1 : Valorisation du potentiel scientifique et technologique wallon

Dans un premier temps, il s'agira d'affiner la connaissance du potentiel scientifique et technologique de la Région et d'instruire davantage les problématiques liées à la valorisation de ce potentiel. (Action 1).

Une première étude sera centrée sur le potentiel wallon en recherche de base. Le contexte international dans lequel la recherche est de plus en plus appelée à se développer exige de consolider les capacités régionales autour des points forts de la Wallonie de façon à permettre à nos équipes d'atteindre un degré de performance et une masse critique suffisants pour être reconnues sur la scène européenne et s'intégrer dans les réseaux de transmission du savoir qui se constitueront à ce niveau. A cet effet, une étude visant à identifier les domaines stratégiques de recherche et à évaluer les capacités présentes en Wallonie sera réalisée. Elle s'appuiera sur une large consultation des acteurs de terrain. Parallèlement, une actualisation du travail d'identification du potentiel technologique réalisé dans le cadre du RIS sera conduite. Par ailleurs, les problématiques du fonctionnement du système d'intermédiation scientifique et technologique et de la gestion de la qualité dans les laboratoires devront être instruites. Une troisième étude visera, dans le contexte actuel de structuration des services d'appui à l'innovation en Région wallonne, à analyser la manière dont s'organisent aujourd'hui les relations entre les opérateurs scientifiques et technologiques et leurs « clients ». Comment chaque catégorie d'acteurs se positionne-t-elle sur le marché des services scientifiques et technologiques ? Qui s'adresse à ces opérateurs ? Pour satisfaire quel type de besoins ? Quel est le rôle joué par les structures d'interface – universitaires et autres – en matière d'intermédiation scientifique et technologique ? Il s'agira d'évaluer la mesure dans laquelle le système actuel permet de répondre aux besoins exprimés par les entreprises en matière d'appui scientifique et technologique et les segments éventuels à combler en matière d'interfaçage. La réalisation de cette étude sera également fondée sur une approche participative. Enfin, la définition d'une politique de soutien dans le domaine de la gestion de la qualité nécessite au préalable d'instruire cette problématique complexe. Une étude de faisabilité fera le point sur l'objet de l'accréditation et les coûts et obligations qui en résulteraient pour les laboratoires permettant de préciser les conditions et avantages d'une démarche « qualité » pour les laboratoires de recherche.

Sur base des résultats de ces travaux analytiques, des actions visant d'une part à stimuler les synergies entre les acteurs du système (Action 2) et d'autre part à promouvoir la gestion de la qualité au sein des laboratoires seront mises en œuvre (Action 3). Un programme expérimental visant la constitution de pôles d'excellence « virtuels » sera mis en œuvre. La Région wallonne encouragera le regroupement d'équipes de recherche pluridisciplinaires autour d'un domaine identifié comme stratégique dans le cadre de l'étude précitée. L'approche sera « bottom up » impliquant que l'initiative émane des laboratoires eux-mêmes. L'intervention de la Région wallonne consistera dans le financement de la mission d'un expert proposé par le pôle et devant l'aider à se constituer, à fonctionner comme réseau et à définir les modalités de collaboration entre les équipes et des projets communs de recherche et ce, dans le cadre d'une approche stratégique. Par ailleurs, la Région favorisera les synergies entre ces pôles et le tissu industriel wallon. Un groupe de travail, animé par le Conseil wallon de la Politique Scientifique et regroupant les acteurs de terrain concernés par l'intermédiation scientifique et technologique sera constitué. Il sera chargé d'assurer le suivi de l'étude réalisée, de définir, sur base des résultats, une vision à moyen terme de la manière dont les relations entre les opérateurs scientifiques et technologiques et les entreprises devraient être organisées en Wallonie et de proposer des actions-pilotes visant à établir des partenariats entre les acteurs. Sur base de l'analyse relative à la problématique de la gestion de la qualité, une démarche de sensibilisation des laboratoires sera mise en œuvre ainsi qu'une réflexion concernant les modalités d'intervention des pouvoirs publics dans ce domaine. Dans ce cadre, des expériences-pilotes seront réalisées au sein de laboratoires sur base d'une démarche « bottom up ». Une évaluation précise des coûts occasionnés par la mise en œuvre d'une telle démarche pour les laboratoires sélectionnés sera réalisée. Enfin, en fonction des résultats de ces audits, la Région wallonne interviendra à titre pilote dans le financement de la mise à niveau de quelques laboratoires.

Les outils nécessaires à l'amélioration de la visibilité des compétences et des services offerts par les opérateurs wallons de la recherche seront développés (action 4). L'idée générale est d'organiser un accès structuré à la masse d'informations existante sur les compétences, les activités, les infrastructures de recherche disponibles au sein de la Région en développant des portails d'accès ciblés sur les profils des différents types d'utilisateurs. Cette démarche contribuera à structurer davantage le tissu des acteurs wallons de la recherche et à renforcer les liens entre les équipes universitaires, les centres de recherche et le milieu industriel. Un premier projet pilote consistera à élaborer, sur une base participative, un portail offrant un accès structuré aux équipements scientifiques de pointe disponibles dans les universités et centres de recherche wallons. Un second projet pilote visera à organiser, sur une base participative également, un accès plus structuré à la masse d'informations existante relative aux compétences et activités de recherche développées par les équipes et centres de recherche wallons. Des initiatives visant à sensibiliser les acteurs de terrain à l'importance de leur collaboration à la mise au point de ces outils seront également envisagées dans le cadre de cette action.

- Axe 2 : Renforcement de l'accès aux technologies de l'information et de la communication

Dans le cadre de sa mission d'assistance et de conseil au Gouvernement wallon, l'AWT s'est vue confié, en partenariat avec trois instituts supérieurs de gestion, la mission d'étudier l'influence de l'introduction des outils d'acquisition des connaissances en ligne sur l'appropriation des TIC à partir d'une population très ciblée (étudiants, enseignants) dans le cadre d'une activité elle-même très spécifique (cours de management). Partant des résultats de cette étude, l'A.W.T. sera chargée, dans le cadre de l'action 5, d'étendre le champ d'observation dans plusieurs directions tant en ce qui concerne le type d'acteur que le type d'activité en ligne étudiés, et ce au départ des enquêtes et expériences qu'elle mène. A partir de ces travaux visant à mieux connaître les mécanismes d'appropriation des TIC, l'Agence développera un projet pilote d'e-learning consistant dans la mise au point d'une véritable méthode d'alphabétisation numérique, de conception de modules de formation e-learning adaptée aux PME. La mise au point de cet outil s'accompagnera d'un travail de mise en valeur des bonnes pratiques en matière d'e-learning et de l'offre disponible en la matière, de promotion du développement de solutions e-learning proposant des formations métiers et de valorisation de l'outil développé par des opérations de promotion et de sensibilisation des PME à l'e-learning, son intérêt et son bon usage. Cette connaissance plus pointue des mécanismes d'appropriation des TIC par la population pourra en outre être valorisée dans le cadre de la mise au point d'un outil méthodologique visant à optimiser les services publics électroniques.

Le développement du capital connaissance nécessite en outre la mise en oeuvre d'actions volontaristes et de proximité à destination de la population active et des demandeurs d'emploi en vue de diffuser les connaissances liées aux nouvelles technologies. La formation professionnelle est la mission principale des Centres de compétence. Ceux-ci proposent un large choix de formations, sur catalogue ou sur mesure, en phase avec les besoins du marché de l'emploi. Au-delà de la formation et en liaison avec l'évolution des nouvelles technologies, ils constituent également des pôles de veille, d'information, de sensibilisation concernant les qualifications, les métiers et les techniques qu'ils abordent. Ils peuvent ainsi offrir aux entreprises un conseil pertinent en matière de formation et les aider à formuler leurs besoins. Attentifs à la recherche et au développement en matière pédagogique, ils s'inscrivent dans une démarche d'amélioration permanente de la qualité de leur offre de formation. En mettant en oeuvre des méthodes pédagogiques innovantes, telles que la formation à distance et l'auto-formation accompagnée, ou de nouveaux produits de formation, ils doivent faire preuve de créativité. Ouverts à tous, ces Centres accueillent des publics variés. Ils participent à l'insertion des demandeurs d'emploi, collaborent à la formation initiale des apprentis et des étudiants des classes terminales et à la formation continue des chefs d'entreprise, des cadres, des travailleurs et des enseignants. La problématique de l'égalité des genres est prise en compte dans leur offre, notamment en veillant à attirer des publics féminins vers des qualifications généralement perçues comme « masculines ». Les Centres de compétence sont le fruit de partenariats entre le secteur public et le secteur privé dans un souci d'intégrer l'ensemble des besoins et des réponses des acteurs socio-économiques. Ainsi, ils regroupent le FOREM, l'IFPME, les partenaires sociaux des secteurs professionnels (selon le secteur concerné), les centres de recherche et les universités. Ces partenariats sont concrétisés par un financement mixte : Région wallonne, Fonds sectoriels et Fonds structurels européens (FEDER et FSE). Ces Centres sont aujourd'hui constitués en réseau afin de garantir la cohérence des actions, l'harmonisation du fonctionnement des différents Centres de compétence et l'échange de ressources. Les Centres de compétence doivent répondre aux besoins exprimés par les entreprises et par leurs travailleurs. Ils sont ancrés dans des zones à fort potentiel de développement économique afin de tenir compte du rôle

primordial que jouent les qualifications, les compétences et les investissements immatériels dans la performance des entreprises et dans leur capacité d'innover.

Dès lors, ils représentent un facteur d'attractivité indéniable pour les investisseurs soucieux de disposer d'une main-d'œuvre compétente. Ce nouveau concept de Centre de formation, créé en Wallonie, commence à faire l'objet d'attention en dehors des limites de la Région. Au début de l'année 2003, les autres régions de Belgique ont commencé à lui manifester de l'intérêt. En mars 2003, ce concept a été présenté par la Belgique comme un exemple de bonne pratique dont la transférabilité vers d'autres pays de l'Union européenne a été examinée dans le cadre d'une Peer Review organisée à l'initiative de la Commission européenne.

Les Centres de compétences bénéficient d'un cofinancement FEDER dans le cadre des objectifs 1 et 2 en ce qui concerne l'infrastructure et d'un cofinancement FSE pour les frais de fonctionnement liés aux actions de formation qui se déroulent au sein de ces infrastructures.

Il est proposé, dans le cadre de ce programme, de confier aux Centres de compétence TIC la mission de mener des actions de sensibilisation et d'accompagnement aux TIC « sur le terrain » en allant à la rencontre des demandeurs d'emploi les plus isolés, des travailleurs des PME et TPE des zones rurales et semi-urbaines qui, pour des raisons économiques, organisationnelles, psychologiques, culturelles ou de mobilité, ne font pas la démarche de se déplacer pour être sensibilisés aux TIC.

Les 4 centres de compétence TIC labellisés développeront (action 6) une approche mobile de proximité afin de toucher les demandeurs d'emploi et les travailleurs (issus prioritairement des TPME/TPE) les plus isolés. Ainsi, des aires mobiles, équipées de PC iront à la rencontre des demandeurs d'emploi et des travailleurs dans les zones les plus isolées de la Région wallonne afin de les sensibiliser aux technologies de l'information et ainsi favoriser l'usage d'Internet et des TIC dans les zones rurales ou semi-urbaines.

Partant du constat que les entreprises, en particulier les TPME/TPE, sensibilisées aux TIC sont convaincues que leur entrée dans la société de l'information est devenue incontournable mais restent désarmées pour y faire face, les 4 centres TIC labellisés joueront un rôle de facilitateur pour permettre leur accès à la société de l'information (action 7). Il s'agira donc de renforcer l'accompagnement des entreprises dans la mise en place d'une organisation qui les aide à intégrer la société de l'information.

7. DESCRIPTION DES ACTIONS DU PROGRAMME : études, projets pilotes, élaboration de plans stratégiques, participation aux réseaux, assistance technique, etc.) (1-2 page(s) séparée(s) par action : 7.1, 7.2, 7.3., etc.)

7.1

Titre de l'action :

Affiner la connaissance du potentiel scientifique de la Région
Instruire les problématiques liées à la valorisation de ce potentiel.

Thème : (1)

Description de l'action

Réalisation de 3 études visant fournir les analyses nécessaires à la réalisation des objectifs du programme :

- Positionnement des compétences et capacités wallonnes en recherche de base

Le contexte européen et international dans lequel s'effectue aujourd'hui la recherche, nécessite de fédérer et de consolider les capacités régionales disponibles autour des points forts de la Wallonie en vue d'atteindre les tailles critiques suffisantes pour pouvoir s'insérer dans les grands réseaux internationaux. Les travaux réalisés dans le cadre du RIS pour améliorer la visibilité des compétences technologiques présentes en Wallonie se sont volontairement inscrits dans un horizon temporel de court/moyen terme se concentrant sur la recherche appliquée dont les résultats sont susceptibles d'être exploités économiquement endéans 5 à 10 ans. Aujourd'hui la mise en œuvre de l'Espace européen de la Recherche nécessite une meilleure connaissance de nos potentialités en recherche de base dont les retombées économiques ne sont envisageables que sur le long terme. Globalement, la mission consistera dès lors dans la mise au point et l'application d'une méthodologie adaptée aux spécificités de la Région wallonne et devant permettre l'identification des domaines stratégiques de recherche et l'évaluation des capacités de recherche présentes en Wallonie. Une approche participative sera mise en œuvre impliquant une large consultation des acteurs de terrain.

- Adéquation du système d'intermédiation scientifique et technologique aux besoins du tissu industriel

L'idée de développer les collaborations entre structure d'intermédiation scientifique et technologique nécessite également de disposer d'un diagnostic précis quant au fonctionnement du système. Les enquêtes réalisées dans le cadre de Prométhée ont permis de conclure au manque de visibilité du dispositif d'appui à l'innovation et au manque de collaborations entre les intervenants ainsi qu'à la nécessité d'y remédier. La mise en œuvre d'actions concrètes dans ce domaine nécessite cependant une analyse pointue de la manière dont s'organisent aujourd'hui les relations entre « producteurs de connaissances » et les utilisateurs que sont les entreprises

Il s'agira donc d'identifier le profil des « clients » des différents opérateurs scientifiques et technologiques (qui s'adresse aux universités, aux centres de recherche ?), d'identifier les besoins propres à chaque type de client identifié (pour satisfaire quel type de besoin les entreprises s'adressent-elles aux universités et centres de recherche ?), d'analyser la manière dont s'exprime la demande (à qui les entreprises s'adressent-elles en première instance ? Ont-elles des interlocuteurs privilégiés ? ...) Le rôle actuel des structures d'interface dans la rencontre entre l'offre et la demande de services scientifiques et technologiques sera alors évalué. Confrontant enfin ces deux approches, il s'agira d'évaluer la mesure dans laquelle le système actuel permet de répondre aux besoins exprimés par les entreprises en matière d'appui scientifique et technologique et les segments éventuels à combler en matière d'interfaçage. Quelques expériences étrangères intéressantes seront également étudiées dans le but d'identifier un certain nombre de bonnes pratiques en matière d'intermédiation technologique.

- Instruction de la problématique de la gestion de la qualité pour les laboratoires de recherche

La gestion de la qualité au sein des structures de recherche est une problématique complexe dont les enjeux et les implications de la mise en œuvre n'ont encore fait l'objet d'aucune étude en Région wallonne. Si les pouvoirs publics souhaitent entreprendre une initiative de soutien dans ce domaine, il y a lieu, au préalable, d'en étudier la faisabilité. Quels sont les coûts et obligations résultant d'une telle démarche pour les structures de recherche ? Outre les coûts directs liés à la mise en œuvre et à la gestion du système (dépôt du dossier, audits, responsable qualité), une grande incertitude existe quant à l'ampleur des coûts liés à l'aménagement des locaux et à la mise à niveau des équipements. Cet exercice d'évaluation est nécessaire à la définition de l'objet précis et des modalités d'une intervention publique dans ce domaine.

Couverture géographique : entièreté du territoire de la Région

Groupes-cibles

- Universités et hautes écoles
- Centres de recherche
- Intermédiaires
- Entreprises

Critères indicatifs de sélection des projets :

- Qualité de l'approche méthodologique proposée et adéquation aux objectifs de l'étude
- Compétence et capacité de l'équipe proposée
- Budget

Résultats attendus (préciser le choix des indicateurs selon la nature de l'action) :

- Positionnement des compétences wallonnes en recherche de base
- Niveau d'adéquation du système d'intermédiation scientifique et technologique aux besoins du tissu industriel, description des segments déficitaires au niveau de l'offre (besoins non couverts)
- Objet, coût et obligations résultant de l'accréditation pour les laboratoires de recherche ; précisions quant aux conditions et avantages d'une démarche « qualité ».

Coût de l'action : 500.000 €

Contribution du FEDER demandée : 250.000 €

Contribution du secteur public régional : 250.000 €

Contribution du secteur privé : une démarche participative sera adoptée dans la réalisation des études envisagées. De nombreux experts issus des milieux scientifiques et technologiques mettront de leur temps à la disposition des consultants chargés de les réaliser. Cette contribution importante est néanmoins difficile à estimer de manière précise.

Titre de l'action :

Favoriser les synergies et les économies d'échelle

Thème : (1)

Description de l'action

- Programme expérimental de maillage au sein du tissu scientifique wallon :

La Région wallonne encouragera le regroupement d'équipes de recherche pluridisciplinaires autour d'un domaine identifié comme stratégique dans le cadre de l'étude sur le positionnement scientifique. L'approche sera « Bottom up » impliquant que l'initiative émane des laboratoires eux-mêmes. A cette fin, les projets seront sélectionnés sur base d'un appel à propositions. L'intervention de la Région wallonne consistera dans le financement de la mission d'un expert proposé par le pôle et devant l'aider à se constituer, à fonctionner comme réseau et à définir les modalités de collaboration entre les équipes et des projets communs de recherche et ce, dans le cadre d'une approche stratégique. Des projets visant à l'intégration de ces réseaux scientifiques dans des réseaux d'entreprises seront également financés.

- Définition de projets-pilotes de partenariat entre structures d'interface et de valorisation

Constitution d'un groupe de travail, animé par le Conseil wallon de la Politique Scientifique regroupant les acteurs de terrain concernés par l'intermédiation scientifique et technologique. Il aura pour mission de définir, sur base des résultats de l'étude envisagée dans le cadre de l'action 1, une vision à moyen terme de la manière dont les relations entre les opérateurs scientifiques et technologiques et les entreprises devraient être organisées en Wallonie et de proposer des actions-pilotes visant à établir des partenariats entre les acteurs.

Couverture géographique : entièreté du territoire de la Région

Groupes-cibles

- Universités et hautes écoles
- Centres de recherche
- Entreprises

Critères indicatifs de sélection des projets :

- Qualité du partenariat envisagé
- Qualité de l'animateur proposé
- Contenu, qualité et cohérence du projet

Résultats attendus (préciser le choix des indicateurs selon la nature de l'action) :

- Constitution de 5 pôles d'excellence virtuels et intégration de ces pôles dans les réseaux d'entreprises
- Renforcement de l'offre de services des interfaces et cellules de valorisation par le développement en partenariat de nouvelles missions correspondant aux besoins exprimés par les entreprises.

Coût de l'action : 959.680 €

Contribution du FEDER demandée : 479.840 €

Contribution du secteur public régional : 479.840 €

Contribution du secteur privé : de nombreux experts issus des milieux scientifique et industriel seront mobilisés dans le cadre de cette action basée sur une approche participative. Cette contribution importante est néanmoins difficile à estimer de manière précise.

Titre de l'action :

Promouvoir la gestion de la qualité au sein des laboratoires de recherche

Thème : (1)

Description de l'action

Sur base de l'analyse relative à la problématique de la gestion de la qualité, une démarche de sensibilisation des laboratoires sera mise en œuvre ainsi qu'une réflexion concernant les modalités d'intervention des pouvoirs publics dans ce domaine. Dans ce cadre, des expériences-pilotes seront réalisées au sein de 5 laboratoires au moins sur base d'une démarche "bottom up". Une évaluation précise des coûts occasionnés par la mise en œuvre d'une telle démarche pour les laboratoires sélectionnés sera réalisée. Enfin, en fonction des résultats de ces audits, la Région wallonne interviendra à titre pilote dans le financement de la mise à niveau des laboratoires intéressés.

Couverture géographique : entièreté du territoire de la Région

Groupes-cibles : Laboratoires de recherche

Critères indicatifs de sélection des projets :

- Motivation du laboratoire à participer à l'expérience
- Caractère représentatif de l'expérience par rapport à l'ensemble des structures concernées
- Capacité de mise à niveau et de pérennisation de la démarche

Résultats attendus (préciser le choix des indicateurs selon la nature de l'action) :

- Sensibilisation de l'ensemble des laboratoires et centres de recherche à la problématique
- Définition des modalités d'intervention de la Région dans ce domaine.
- Intervention dans le financement à concurrence d'une enveloppe publique globale de 875.000 €

Coût de l'action : 1.000.000 €

Contribution du FEDER demandée : 500.000 €

Contribution du secteur public régional : 500.000 €

Contribution du secteur privé : à définir en fonction des modalités d'intervention de la Région dans les frais de mise à niveau des centres.

7.4

Titre de l'action :

Améliorer de la visibilité des compétences et des services offerts par les opérateurs de la recherche

Thème : (1)

Description de l'action

Un premier projet pilote consistera à élaborer, sur une base participative, un portail offrant un accès structuré aux équipements scientifiques de pointe disponibles dans les universités et centres de recherche wallons.

Un second projet pilote visera à organiser, sur une base participative également, un accès plus structuré à la masse d'informations existante relative aux compétences et activités de recherche développées par les équipes et centres de recherche wallons.

Outre l'aspect technique d'élaboration des outils, des initiatives visant à sensibiliser les acteurs de terrain à l'importance de leur collaboration dans le bon fonctionnement de ces outils seront également envisagées dans le cadre de cette action.

Couverture géographique : entièreté du territoire de la Région

Groupes-cibles

- Entreprises
- Universités et hautes écoles
- Centres de recherche

Critères indicatifs de sélection des projets :

- Qualité de l'approche proposée
- Compétence et capacité de l'équipe de travail
- Budget

Résultats attendus (préciser le choix des indicateurs selon la nature de l'action) :

Mise en place de services Internet performants répondant aux attentes des différents types d'utilisateurs concernés.

Coût de l'action : 165.320 €

Contribution du FEDER demandée : 82.660 €

Contribution du secteur public régional : 82.660 €

Contribution du secteur privé : Participation indirecte des acteurs via leurs démarches d'enregistrement dans les bases de données et de mise à jour de ces données.

Titre de l'action :

Développer les outils méthodologiques nécessaires au renforcement de l'appropriation des TIC par les entreprises et citoyens wallons, par le biais d'un guide multimédia innovant, méthodologique et technique, disponible en ligne et adaptable aux besoins des PME wallonnes et du secteur éducatif selon les utilisateurs finaux que ces derniers visent.

Thème : (2)

Description de l'action

L'Agence Wallonne des Télécommunications a pour missions d'observer, de mesurer les usages et besoins, de promouvoir et de diffuser les technologies de l'information et de la communication auprès de tous les citoyens et acteurs économiques wallons. Elle a en outre la mission d'assister et de conseiller le Gouvernement wallon en la matière. C'est dans ce cadre que l'A.W.T s'est vue dernièrement confier, en partenariat avec trois instituts supérieurs de gestion, la mission :

- d'identifier la nature des handicaps rencontrés par la population concernée par l'acquisition de connaissances en management au départ de l'utilisation d'outils en ligne
- d'identifier les axes potentiels de transfert au niveau du tissu socio-économique régional, en terme d'utilisation des NTIC, au départ de leur introduction dans le secteur de l'enseignement supérieur dans le domaine des affaires et du management. Cette approche étant complétée par un état des lieux de l'introduction des NTIC dans l'enseignement supérieur de la gestion aux niveaux régional, européen et mondial.

A partir de là, de son know-how, des enquêtes et expériences qu'elle mène depuis sa création en 1998 (enquêtes besoins et usages T.I.C. des citoyens/entreprises/secteur soins de santé/communes, programme cyberécoles, transfert de connaissances TIC entre générations), l'A.W.T. a le savoir-faire pour élargir le champ d'observation de l'impact des nouvelles technologies web sur l'acquisition des connaissances.

Dès lors, il est proposé via l'action proposée dans cette fiche que l'A.W.T. développe un projet pilote de guide méthodologique en vue d'e-learning, l'A.W.T. n'étant pas un opérateur de formation mais un opérateur technique, et qui sensibilise à cette technique développée.

Il s'agit d'une application interactive (et non d'un site) accessible en ligne via le Web de type ASP. L'ossature, véritable méthodologie technique, proposera divers modes de navigation pour toute application e-learning (simple consultation-informations / questions-réponse / syllabus-rapport imprimable, etc.). Sur ce squelette développé par l'A.W.T. pourra venir se greffer toutes sortes de contenu e-learning en fonction des utilisateurs finaux qui seront visés. Ainsi, les petites entreprises par exemple, à partir de ce guide unique, pourront mettre en ligne pour leurs employés diverses sensibilisations aux nouvelles technologies (NTIC et autres) mais aussi à leur métier, en fonction du secteur d'activités auquel chacune appartient.

La souplesse et l'ergonomie du guide, que proposera l'A.W.T. grâce aux techniques de développement qu'elle utilise et maîtrise, en feront donc un outil innovant et adaptable facilement pour répondre aux besoins de tout groupe-cible (PME, secteur éducatif, communes, citoyens). Inexistant sur le marché, il sera mis à disposition de ces groupes-cibles, dont on sait que, sans ce projet, il serait tout à fait impossible pour la plupart d'entre eux de dégager les moyens financiers et les ressources humaines qualifiées pour le développement d'un tel projet.

Le guide est articulé autour de scénarios d'implantation, qui sont autant de « chemins de développement » qui sont proposés aux utilisateurs après insertion du contenu souhaité par les groupes-cibles.

En outre, le contenu de chaque scénario est élaboré de manière progressive par l'application elle-même, en fonction des choix opérés par les utilisateurs.

L'utilisation des technologies dites « gratuites » est privilégiée: Linux, Apache, Tomcat, Java, XML, mais l'utilisation d'outils traditionnels tel qu'en matière de traitement de texte est également intégrée.

Le principe de production du contenu du guide repose sur la rédaction de fichiers XML qui servent de « briques » pour la construction en ligne du guide. En fonction des choix posés par l'utilisateur et de la structure du guide, définie dans un fichier « map », les fichiers de contenu, rédigés en XML, sont appelés et traités par des servlets Java. Il en résulte la production en html d'une page de contenu, d'un menu de navigation et, éventuellement, d'un syllabus. Ces trois éléments sont spécifiques au chemin choisi par l'utilisateur et au contenu de ses réponses. Les données encodées par l'utilisateur sont sauveées et stockées dans un « datastore » sécurisé lors de chaque appel d'une nouvelle page par l'utilisateur. Ce dernier pourra continuer son/ses scénarios lors de sa prochaine connexion. Outre les aspects « auteur » (production du contenu proprement dit), il est important de noter que tant la production technique (mise en ligne du guide en mode « consultation ») que les mises à jour s'effectueront de manière semi-automatisée, grâce à un logiciel dédié.

Le guide comportera bien entendu de nombreux liens vers des fiches méthodologiques, juridiques et techniques réalisées par l'AWT ainsi qu'un recueil de recommandations et de bonnes pratiques en matière d'e-learning, dans un langage clair et précis, adapté. Pour ce faire, l'A.W.T. se basera sur son expérience et sa connaissance des spécifiques techniques telle que la sécurité informatique ainsi que sur sa connaissance du monde des PME.

En outre, conformément à sa mission de promotion et de diffusion des TIC, l'A.W.T. sensibilisera les PME à l'e-learning, son intérêt et son usage, et mettra en valeur le guide développé et l'offre disponible en matière de solutions e-learning axées sur les métiers.

Enfin, un autre valorisation de ce guide sera une optimisation des services publics électroniques car il permettra une connaissance plus pointue des mécanismes d'appropriation des TIC par les citoyens: identification des erreurs les plus courantes en termes d'utilisabilité, identification des attentes des citoyens wallons en termes d'interactivité avec les pouvoirs publics locaux, diffusion des bonnes pratiques techniques en matière de conception d'une navigation prévisible et ergonomique, élaboration d'un cahier de recommandations techniques pour la sécurisation des échanges.

Couverture géographique : entièreté du territoire de la Région

Groupes-cibles

- Entreprises (PME, TPE, secteurs d'activités, organisations sectorielles...)
- Pouvoir public (ministères, communes...)
- Citoyens
- Secteur de l'éducation et de la sensibilisation (universités, écoles, centres de formation, centres de compétence...)

Critères indicatifs de sélection des projets :

(cfr description de l'action et résultats attendus):

- Nombre d'utilisateurs en ligne du guide et de ses déclinaisons applicatives, à chaque fois calculé en fonction des différents groupes-cibles
- Nombre de pages du guide et de ses déclinaisons consultées
- Détermination du profil des utilisateurs du guide et de ses déclinaisons
- Nombre de contenus insérés à la demande de groupes-cibles
- Nombre de scénarios d'implantation proposés aux utilisateurs après insertion du contenu souhaité par les groupes-cibles
- Mesures des performances techniques du guide
- Mesure qualitative (via logiciels de navigabilité, ergonomie...) du guide
- Nombre de consultations du recueil de recommandations et de bonnes pratiques en matière d'e-learning
- Mesure de l'augmentation de l'usage des TIC par les citoyens et les PME par un usage courant d'informations interactives en ligne (à insérer dans les enquêtes menées annuellement par l'A.W.T.)
- Mesure de l'augmentation de l'usage des services publics électroniques régionaux et communaux par les citoyens (via enquêtes menées par l'A.W.T.)
- Nombre d'actions de sensibilisation de la population et des PME au guide
- Mise à disposition et promotion d'une base de données reprenant l'offre disponible en matière de solutions e-learning, en particulier celles actées sur les métiers.

Résultats attendus (préciser le choix des indicateurs selon la nature de l'action) :

- Sensibilisation de la population et de l'ensemble des acteurs économiques wallons aux TIC et à l'e-learning
- Accélération de l'appropriation des outils technologiques TIC par la population, et en particulier par les entreprises wallonnes
- Augmentation de l'usage des TIC par les citoyens et les PME par un usage courant d'informations interactives en ligne
- Susciter le développement d'informations en ligne tenant compte des aspects sectoriels
- Développement technique et innovant d'un guide disponible en ligne permettant l'e-learning
- Développement d'outils méthodologiques adaptables sur mesure, et mis à disposition des entreprises (PME, TPE, secteurs d'activités, organisations...), entités locales (communes), citoyens, acteurs de l'éducation (universités, écoles, centres de formation...)
- Recensement des bonnes pratiques et des recommandations au niveau technique, navigation et ergonomie, usages, sécurisation des échanges... autour de l'e-learning mais aussi autour de l'appropriation des TIC par l'ensemble de la population et des acteurs wallons
- Recensement des attentes des citoyens en termes d'interactivité avec les pouvoirs locaux et régionaux, et de leurs erreurs les plus courantes en termes d'utilisabilité du guide.
- Optimisation des services publics électroniques

Coût de l'action : 1.100.000 €

Contribution du FEDER demandée : 550.000 €

Contribution du secteur public régional : 550.000 €

Contribution du secteur privé : 0 €

7.6

Titre de l'action :

Renforcer les actions de proximité des Centres de compétence dédiés aux TIC à destination des demandeurs d'emploi et des travailleurs par la mise en place d'actions ciblées de sensibilisation aux TIC.

Thème : (2)

Description de l'action

Développement d'une approche mobile de proximité par les Centres de compétence TIC pour toucher les demandeurs d'emploi et les travailleurs les plus isolés. Des aires mobiles, équipées de 12 PC iront à la rencontre des demandeurs d'emploi et des travailleurs dans les zones les plus isolées de la Région wallonne afin de les sensibiliser aux technologies de l'information et ainsi favoriser l'usage d'Internet et des TIC même dans les zones rurales ou semi-urbaines. Les PC seront installés dans des endroits familiers des demandeurs d'emploi et des travailleurs. Le programme de sensibilisation proposé comprendra d'une part des ateliers conférences thématiques et d'autre part un accès libre et gratuit aux PC, avec connexion Web avec un encadrement professionnel pour répondre aux demandes spécifiques des visiteurs.

Ces actions de sensibilisation ne dépasseront pas en moyenne 3 heures par personne. Il ne s'agit donc pas d'actions de formation mais d'une sensibilisation grâce à une première prise de contact qui permettra par la suite le déclenchement d'une démarche de formation.

Couverture géographique : entièreté du territoire de la Région

Groupes-cibles

- demandeurs d'emploi
- Travailleurs, en particuliers des TPME (- de 25 personnes) et des TPE (3 à 5 personnes)

Critères indicatifs de sélection des projets :

- Opérateurs : les Centres de compétence dédiés aux TIC et labellisés, à savoir Technofutur 3 (Gosselies - Charleroi), Technocité (Hornu - Mons), Technifutur (Liège) et Technobel (Lessive)
- Diminution de l'isolement des demandeurs d'emploi et des travailleurs
- Taux de couverture du territoire de la région wallonne
- Nombre de collaborations avec les acteurs de développement locaux
- Nombre de demandeurs d'emploi et de travailleurs bénéficiaires d'actions de sensibilisation
- Nombre d'heures de sensibilisation
- Une offre promouvant l'égalité d'accès à la formation, et en particulier le respect de l'égalité des genres

Résultats attendus (préciser le choix des indicateurs selon la nature de l'action) :

- 10.000 personnes sensibilisées sur 2 ans (7.500 demandeurs d'emploi et 2.500 travailleurs)
- 30.000 heures de sensibilisation

Coût de l'action : 500.000 €

Contribution du FEDER demandée : 250.000 €

Contribution du secteur public régional : 250.000 €

Contribution du secteur privé : Une priorité sera accordée aux actions pour lesquelles le secteur privé (Fonds sectoriels, entreprises) effectue un effort approprié (soit sous forme d'un investissement financier soit de valorisation de frais de fonctionnement (personnel ou équipements mis à disposition). L'action 7.6. propose de financer essentiellement des équipements mobiles permettant l'organisation d'actions de sensibilisation qui seront réalisées par les Centres de compétence qui généralement reçoivent leurs stagiaires dans leurs locaux.

Titre de l'action :

Renforcer les actions de proximité des Centres de compétence dédiés aux TIC à destination des TPME et TPE par la mise en place d'actions ciblées d'accompagnement aux TIC

Thème : (2)

Description de l'action

Accompagnement des entreprises dans la mise en place d'une organisation qui les aide à intégrer la société de l'information.

Partant du constat que les entreprises, en particulier les TPME/TPE, sensibilisées aux TIC sont convaincues que leur entrée dans la société de l'information est devenue incontournable mais restent désarmées pour y faire face, les centres TIC joueront dans le cadre de cette action, un rôle de facilitateur pour permettre leur accès à la société de l'information.

Il ne s'agit pas d'actions de formation ou de consultance, mais d'un accompagnement des entreprises vers une démarche d'information, d'analyse et de décision permettant d'aboutir à l'intégration de solutions TIC.

Différentes actions d'accompagnement et de sensibilisation ciblées seront mises en oeuvre :

- séances d'information, sensibilisation de 1^{er} niveau sur les opportunités réelles de la société de l'information (Internet, intranet, courrier électronique) auprès des responsables d'entreprises
- accompagnement à la structuration du projet TIC des entreprises : étapes nécessaires, pré-diagnostic des besoins,...
- accompagnement à la détermination des besoins : établissement d'un cahier des charges, équipement technique nécessaire, besoins complémentaires en ressources humaines
- accompagnement à l'analyse des offres des prestataires de biens et de services

Couverture géographique : entièreté du territoire de la Région

Groupes-cibles

- TPME (- de 25 personnes) et TPE (3 à 5 personnes).

Critères indicatifs de sélection des projets :

- Opérateurs : les Centres de compétence dédiés aux TIC et labellisés, à savoir Technofutur 3 (Gosselies - Charleroi), Technocité (Hornu - Mons), Technifutur (Liège) et Technobel (Lessive)
- Diminution de l'isolement des TPME et TPE
- Taux de couverture du territoire de la Région wallonne
- Nombre d'entreprises bénéficiaires de services individualisés
- Nombre d'heures d'accompagnement et de sensibilisation

Résultats attendus (préciser le choix des indicateurs selon la nature de l'action) :

- 6.000 entreprises touchées sur 2 ans, soit +/- 1.000 travailleurs sensibilisés
- 16.000 heures d'accompagnement
- 8.000 heures de sensibilisation

Coût de l'action : 1.500.000 €

Contribution du FEDER demandée : 750.000 €

Contribution du secteur public régional : 750.000 €

Contribution du secteur privé : Une priorité sera accordée aux actions pour lesquelles le secteur privé (Fonds sectoriels, entreprises) effectue un effort approprié (soit sous forme d'un investissement financier soit de valorisation de frais de fonctionnement (personnel ou équipements mis à disposition)).

7.8

Titre de l'action :

Assistance technique et mesure d'accompagnement

Thèmes : (1) et (2)

Description de l'action

L'assistance technique couvrira :

- Les frais liés au fonctionnement du secrétariat technique commun (voir le système de mise en œuvre au point 11)
- Les actions d'information, de promotion et de diffusion relatives au programme dans son ensemble
- L'évaluation ex post du programme par un consultant indépendant

La mesure d'accompagnement est destinée à permettre l'échange d'informations et d'expériences avec l'ensemble des régions européennes mettant en œuvre un programme régional d'actions innovatrices et ce par l'intermédiaire des réseaux IRE et ERIS@.

Couverture géographique : entièreté du territoire de la Région

Groupes-cibles

Les actions d'information, de promotion et de diffusion du programme viseront l'ensemble des milieux concernés par les actions du programme.

Critères indicatifs de sélection des projets :

Les projets seront sélectionnés sur base :

- des compétences et capacités de l'équipe proposées par rapport aux tâches à réaliser
- de l'approche proposée pour la réalisation de la mission
- du budget demandé.

Résultats attendus (préciser le choix des indicateurs selon la nature de l'action) :

Mise en œuvre efficace et transparente du programme

Diffusion la plus large possible du contenu du programme, de ses objectifs et des réalisations

Evaluation des résultats

Coût de l'action : 275.000 € dont 60.000 € (soit 1 % du budget total) seront consacrés à la mesure d'accompagnement

Contribution du FEDER demandée : 137.500 €

Contribution du secteur public régional : 137.500 €

Contribution du secteur privé : 0 €

8. DESCRIPTION DES SYNERGIES AVEC LES PROGRAMMES DES OBJECTIFS 1 ET 2 ET LES AUTRES PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES MIS EN ŒUVRE DANS LA RÉGION (1 page)

Les stratégies envisagées dans le cadre des programmes Phasing out objectif 1 (Hainaut) et objectif 2 (bassin Meuse-Vesdre) présentent un axe important d'intervention orienté sur la société de la connaissance. Au travers des mesures envisagées, les objectifs fondamentaux sont

- La stimulation de l'innovation ;
- Le renforcement et la valorisation du potentiel de recherche ;
- La promotion de la culture scientifique et technique ;
- L'adéquation de la qualification aux nouvelles technologies
- La valorisation et la polarisation des ressources humaines en matière de recherche

Ces objectifs transparaissent dans le programme général du Gouvernement wallon. Comme cela a déjà été évoqué au point 1, les actions envisagées dans le cadre du présent programme entendent contribuer à la réalisation de ce même objectif et présentent dès lors une forte complémentarité tant avec les mesures envisagées dans le cadre du Contrat d'Avenir pour la Wallonie qu'avec les actions envisagées dans le cadre des programmes cofinancés par les fonds structurels.

Les outils qui seront développés dans le cadre des actions 1 à 4 constitueront autant d'éléments qui permettront aux pôles d'excellence et structures d'intermédiation constitués dans chacune des zones d'accroître leur visibilité tant vis-à-vis des autres opérateurs de la recherche que vis-à-vis des entreprises et des PME en particulier, d'identifier des opportunités de collaboration, de renforcer leur efficacité et ainsi que leur positionnement au niveau européen et international. Ces actions sont également de nature à stimuler les démarches d'innovation dans les entreprises des zones concernées. Celles-ci disposeront en effet d'un accès plus commode et plus rapide aux compétences technologiques sur lesquelles elles peuvent compter. Elles auront en outre l'opportunité d'exprimer clairement les besoins auxquels elles font face en la matière et les difficultés qu'elles rencontrent dans la satisfaction de ces besoins.

La mise en œuvre des actions 6 et 7 permettra aux Centres de compétences présents dans chacune des zones de mener des actions de proximité à destination des TPME et TPE, des demandeurs d'emploi et des travailleurs concourant ainsi à l'objectif de meilleure adéquation des qualifications aux nouvelles technologies.

Enfin, favorisant l'acculturation aux TIC, les initiatives envisagées dans le cadre de l'action 5 présentent un caractère complémentaire par rapport aux objectifs de stimulation de l'innovation dans les entreprises, de promotion de la culture scientifique et technique et de renforcement des qualifications aux nouvelles technologies.

9. COMPATIBILITÉ ET SYNERGIE AVEC LES AUTRES POLITIQUES DE L'U.E. (2 pages)

- Recherche :

Plusieurs des actions envisagées dans le cadre du présent programme sont de nature à renforcer la participation des acteurs wallons aux programmes de recherche européens et à optimiser leur insertion dans l'espace européen de la recherche. En effet, ces actions doivent permettre : (1) d'identifier les pôles de compétences existant dans les domaines prioritaires du PCRD VI et de promouvoir leur développement (2) d'encourager la formation de réseaux ayant la taille critique nécessaire à leur intégration dans les consortia européens.

- Concurrence – aides d'état :

L'ensemble des actions prévues dans le cadre de ce programme seront réalisées dans le respect de la législation sur les marchés publics. Il n'est prévu d'octroyer aucune aide d'Etat au sens de l'article 87.1 du Traité dans le cadre de ce programme.

- Entreprises :

Les actions envisagées dans le cadre de ce programme contribuent à la réalisation des grands objectifs que s'est fixés l'Union européenne dans le domaine de la politique d'entreprises : promotion d'une culture de l'innovation, création d'un environnement et d'un cadre institutionnel favorable, encouragement de partenariats efficaces entre acteurs.

En effet, les différentes actions prévues sont de nature à favoriser la transposition industrielle des résultats de la recherche et ce à travers :

- l'identification des pôles d'excellence en matière de recherche économiquement exploitable
- l'amélioration de la visibilité des compétences et des services offerts
- le renforcement de l'efficacité des structures d'interface et de valorisation
- l'accélération de la diffusion des connaissances et du transfert technologique par la mise en réseau des acteurs.

- Société de l'Information (eEurope) :

Le présent programme vise notamment à renforcer l'usage effectif des TIC par tous les Wallons et s'intègre parfaitement dans les objectifs du plan d'action e-Europe, en particulier ceux visant la stimulation de l'utilisation d'Internet et le développement d'une société de l'information offrant une chance d'intégration à tous.

- Environnement :

La caractérisation du potentiel de recherche wallon permettra de connaître les domaines couverts par les équipes de recherche. Cette étape est importante pour permettre la constitution de réseaux de recherche interdisciplinaires essentiels pour la recherche sur les grandes thématiques environnementales (changements climatiques, relation environnement et santé, utilisation durable des ressources naturelles...). Dans le cadre de l'examen de la mise en œuvre d'une démarche qualité dans les laboratoires, la prise en compte de certaines normes environnementales pourrait être examinée.

- Egalité des chances :

La caractérisation du potentiel de recherche présent en Wallonie pourrait faire l'objet d'une analyse des postes prenant en compte l'équilibre homme/femme. La problématique de l'égalité des genres est prise en compte dans l'offre des Centres de compétence, notamment en veillant à attirer des publics féminins vers des qualifications généralement perçues comme « masculines ».

10. COMPOSITION DU COMITÉ DE PILOTAGE

Le Comité de pilotage est composé :

- d'un représentant de chacun des Ministres responsables du programme, à savoir :
 - le Ministre chargé de la coordination des fonds structurels,
 - le Ministre chargé de la Recherche et des Technologies nouvelles,
 - le Ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle.
- d'un représentant de chacune des administrations impliquées dans la mise en œuvre du programme
 - DG TRE
 - AWT
 - FOREM
 - DGEE – DEF
 - DGEE – DPE – DPEUR

11. SUPPORT ADMINISTRATIF DU COMITÉ DE PILOTAGE ET DESCRIPTION DU SYSTÈME DE MISE EN ŒUVRE (1 page)

Ce programme étant le fruit d'une démarche participative, sa mise en œuvre et son suivi seront réalisés en étroite concertation avec les différents partenaires :

- Le CPS sera associé à la mise en œuvre et au suivi des actions relevant de l'axe 1.
- Le Comité scientifique de l'AWT sera associé à la mise en œuvre et au suivi de l'action 5.
- Le Forem, en tant que coordinateur du Réseau des Centres de Compétences, sera associé à la mise en œuvre et au suivi des actions 6 et 7.

Dans un souci d'efficacité dans la mise en œuvre du programme, la participation des acteurs de terrain se fera au sein de 3 sous-comités, animés par chacune des administrations fonctionnelles concernées.

Chaque administration assure la préparation et le suivi des actions pour lesquelles elle est techniquement compétente (préparation des cahiers de charge, appels d'offres, instruction des dossiers, accompagnement des bénéficiaires, suivi du bon déroulement des projets).

Un secrétariat technique commun est chargé de l'ensemble des tâches relatives à la préparation des travaux du Comité de pilotage. A ce titre, il collabore étroitement avec chacune des administrations fonctionnelles en vue de :

- planifier les réunions dudit Comité,
- établir les ordres du jour
- convoquer les membres
- préparer les décisions du Comité
- organiser les actions d'information, de promotion, de diffusion relatives à l'ensemble du programme
- préparer et suivre l'évaluation du programme
- coordonner la préparation des rapports intermédiaires et final à adresser à la Commission

Ce programme sera l'occasion de renforcer la concertation et la collaboration entre tous les acteurs concernés en se basant sur les constats et recommandations de chacun.

12. DESCRIPTION DU CIRCUIT FINANCIER ET DU SYSTÈME DE CONTRÔLE DU PROGRAMME (2/3 pages maximum)

La coordination administrative du programme est assurée par le Ministère de la Région wallonne, Direction générale de l'Economie et de l'Emploi, Direction des Programmes européens.

Circuit financier

Le schéma qui suit illustre le fonctionnement du circuit financier et le rôle des acteurs principaux.

Système de contrôle

Mesures de contrôle assurant le respect de la réglementation communautaire

Les opérations faisant l'objet d'un financement par les Fonds ou d'un financement de la BEI ou d'autre instrument financier doivent être conformes aux dispositions du traité et des actes arrêtés en vertu de celui-ci, ainsi qu'aux politiques et actions communautaires ; y compris celles concernant les règles de concurrence, la passation des marchés publics, la protection et l'amélioration de l'environnement, l'élimination des inégalités et la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Mesures de contrôle assurant le respect des principes de bonne gestion financière

- La coordination, la gestion, le suivi, le contrôle et l'évaluation des projets cofinancés par les Fonds structurels seront facilités par l'utilisation étendue de l'outil informatique. L'application repose sur le travail déjà effectué dans le cadre du DOCUP Objectif n°1 Hainaut 1994-1999.

Pour ce faire, il sera fait usage d'une base de données permettant une consultation en ligne de la situation d'avancement physique et financier des projets par les différents partenaires sur base d'un accès Intranet/Internet au site du Ministère de la Région wallonne.

Il sera ainsi possible aux services de la Commission, aux opérateurs de terrain, aux autorités fonctionnellement responsables d'être informés rapidement de l'état d'avancement du Programme régional d'actions innovatrices.

En outre, la mise à jour de cette base de données s'effectuera par transmission électronique des données par les administrations fonctionnellement compétentes, ce qui permettra d'aboutir à un système informatique :

- intégrant les différents acteurs concernés ;
- évitant les encodages inutiles ;
- accélérant les processus de transmission d'informations ;
- garantissant la fiabilité, la sécurité et la transparence des données d'état d'avancement physique et financier ;
- gérant les différentes phases de traitement des dossiers ;
- automatisant certaines phases de l'activité (rapports d'activités, certifications de données financières, ...)
- garantissant la fourniture à la Commission européenne des informations nécessaires et ce, dans les formats prédéfinis (états d'avancement, tableaux financiers, indicateurs de suivi, ...)
- permettant une mise à jour régulière des informations de suivi ;
- favorisant la transparence des dossiers et leur utilisation par les évaluateurs.

L'architecture du système informatique est élaborée en sorte de permettre aux utilisateurs :

- la consultation des informations au départ d'une arborescence appliquée au Programme régional d'actions innovatrices (par axe, sous-programme, mesure, action), en ce qui concerne l'état d'avancement physique et financier (montants décidés, engagements, dépenses) ;
- pour chaque projet, possibilité de consulter toutes les données détaillées (code, nom, localisation, description, opérateur, fonds, état financier, état physique, indicateurs, ...)
- la recherche d'informations :
 - a) consultation de l'arborescence pour une date de version de consolidation (états antérieurs) ;
 - b) recherche de dossiers correspondant à un ensemble de critères (combinaison possible de type booléen) ;
 - c) recherche d'informations résumées relatives aux dossiers et affichées sous forme de listes avec possibilité de consolidation des données financières ;
- l'impression des rapports prédéfinis publiés par la Direction des Programmes européens ;
- l'impression des données (fiches techniques) pour l'ensemble des dossiers sélectionnés en traitement de texte ;
- l'extraction des données chiffrées en tableur pour obtenir des sous-totaux ;
- les demandes informatisées aux administrations fonctionnelles viseront essentiellement les mises à jour du système informatique, notamment les certifications financières et les états d'avancement sur une base trimestrielle ;
- la consolidation des informations à une date précise par la création dans la base de données d'une version de chaque dossier et de tout niveau de l'arborescence.

L'ensemble des données nécessaires au suivi du Programme régional d'actions innovatrices pourra être transmis à la Commission par la Région wallonne via un seul fichier plat structuré conformément aux spécifications définies par l'unité informatique de la DG REGIO.

Mesures de prévention, détection et correction des irrégularités

Une procédure de communication régulière à l'UCLAF - OLAF des cas d'irrégularité au sens du Règlement 1681/94 du 11 juillet 1994 a été instaurée, via un groupe de travail composé de hauts responsables de l'administration.

La communication effective des divers cas et des informations relatives à leur évolution s'effectue sur une base trimestrielle via la Représentation Permanente.

Enfin, le Gouvernement wallon a réalisé un inventaire exhaustif des dispositions de contrôle existantes en Région wallonne (séance du 25 juillet 1996 – transmission à la Commission le 1er août 1996).

Les rapports annuels 1998, 1999, 2000 et 2001, transmis à la Commission en application du Règlement n° 2064/97 de la Commission du 15 octobre 1997 concernant le contrôle financier effectué par les Etats membres sur les opérations cofinancées par les Fonds structurels, actualisent l'ensemble des procédures de contrôle effectuées en Région wallonne.

Actions visant à assurer la conformité exacte des dépenses déclarées au système de comptabilité du programme (certificat de l'autorité de paiement)

En application du nouveau règlement n°438/2001 de la Commission du 2 mars 2001, qui concerne les systèmes de gestion et de contrôle du concours octroyé au titre des Fonds structurels, le Gouvernement wallon a estimé que le système de gestion n'était plus satisfaisant, dans la mesure où l'autorité de paiement n'était pas indépendante d'un service ordonnateur de paiement.

Dès lors, le Gouvernement wallon a décidé, lors de sa séance du 21 juin 2001, pour le FEDER, que le Secrétariat général du Ministère de la Région wallonne (Division du Budget) assurerait le rôle d'autorité de paiement et constituerait en son sein une cellule d'audit interne qui aura la charge de :

- vérifier la conformité des certifications de dépenses à transmettre à la Commission et préparées par la Direction des Programmes européens ;
- s'assurer de la réalité des dépenses certifiées ;
- soumettre au Secrétaire général ou à son délégué la signature des certifications.

Cette cellule, dans sa phase de constitution, sera assistée d'une société d'audit privée permettant à l'autorité de paiement de répondre aux obligations fixées à l'article 9 du règlement 438/2001. En outre, le prestataire retenu devra apporter son soutien dans la définition d'une méthodologie permettant de s'assurer que les systèmes mis en place par l'autorité de gestion et les organismes intermédiaires sont compatibles avec les exigences imposées par le règlement (CE) n°438/2001 et, en particulier, qu'une piste d'audit suffisante soit mise en œuvre.

Le 13 novembre 2002, le Gouvernement wallon désignait les responsable et responsable adjoint de la Cellule d'audit interne.

Identification de l'autorité en charge et nature des actions menées (certificat d'audit lors de la clôture)

Outre les dispositions de contrôle spécifiques à chaque projet cofinancé par les Fonds structurels, pour la période de programmation 1994-1999, en application du règlement (CE) n° 2064/97 de la Commission du 15 octobre 1997 concernant le contrôle financier effectué par les Etats membres sur les opérations cofinancées par les Fonds structurels, un contrat d'administration a été signé le 7 septembre 1998, entre le Gouvernement Wallon et le Gouvernement de la Communauté française, d'une part, et le Corps de l'Inspection des Finances, d'autre part, pour l'exécution d'une mission d'audit des systèmes de gestion et de contrôle des programmes cofinancés par les Fonds structurels européens (FEDER, FSE, FEOGA et IFOP).

Les contrôles visent à identifier si les éventuels problèmes rencontrés sont de nature systématique et risquent dès lors de se poser également pour d'autres projets mis en œuvre par le même bénéficiaire final ou gérés par la même autorité d'exécution. Ils déterminent en outre les causes de ces situations ainsi que la nature des analyses complémentaires éventuelles à effectuer et les mesures préventives ou correctrices à prendre.

Les résultats de l'audit des systèmes de gestion et de contrôle réalisé par l'Inspection des Finances seront pris en compte de manière à optimiser ceux-ci dans la mise en œuvre du Programme régional d'actions innovatrices.

Sur les mêmes bases, un service indépendant de l'autorité de gestion, le corps de l'Inspection des Finances, assumera la responsabilité de la déclaration visée au Règlement n° 1260/1999, qui fait la synthèse des conclusions des contrôles effectués les années précédentes et se prononce sur la validité de la demande de versement du paiement final du concours européen ainsi que sur la légalité et la régularité des opérations concernées par le certificat final des dépenses, relatif au Programme régional d'actions innovatrices.

13. MÉCANISMES DE COOPÉRATION AVEC LES AUTORITÉS DE GESTION DES PROGRAMMES DES OBJECTIFS 1 ET 2. (1/2 page)

Dans le cadre du présent programme régional d'actions innovatrices l'autorité de gestion est identique à celles des programmes objectifs 1 et 2 ainsi que pour l'initiative communautaire Urban II.

Pour rappel l'autorité de gestion est le Gouvernement wallon représenté par le Ministre ayant la coordination des fonds structurels dans ses attributions.

La coordination administrative des divers programmes bénéficiant d'un cofinancement FEDER est assurée par le Ministère de la région wallonne, Direction générale de l'Economie et de l'Emploi, Direction des programmes européens.

Le comité de pilotage du présent programme reprend en grande partie les membres des comités de suivi des objectifs 1 et 2

14. DESCRIPTION DU SYSTÈME DE SUIVI ET D'ÉVALUATION (1 page)

La coordination administrative des actions cofinancées par le FEDER est assurée par le Ministère de la Région wallonne, Direction Générale de l'Economie et de l'Emploi, Direction des Programmes européens.

Pour les actions cofinancées par le FEDER, les demandes de paiement du concours sont adressées à la Commission par la Direction générale de l'Economie et de l'Emploi du Ministère de la Région wallonne via la Représentation permanente de la Belgique près les Communautés européennes. Les crédits FEDER perçus sont imputés à un article spécifique du budget régional.

L'ensemble des paiements des concours du FEDER relèvent, dès lors, du contrôle de la Cour des Comptes belge.

Les actions font l'objet d'un suivi et d'un contrôle d'exécution de la part des services administratifs de la Région wallonne (services techniques et/ou d'inspection).

Les paiements sont effectués au bénéficiaire final par la Division du Budget sur instruction des administrations fonctionnelles.

La procédure de certification des dépenses à la Commission repose sur une certification préalable des administrations fonctionnelles (responsabilité du fonctionnaire dirigeant) avec centralisation et globalisation au sein des administrations de coordination.

La certification des dépenses de chaque administration fonctionnelle repose sur un contrôle préalable des dépenses des bénéficiaires finals.

A. La gestion courante des projets bénéficiant de cofinancements communautaires reste de la responsabilité première des Ministres et Administrations fonctionnelles qui ont en charge la matière concernée.

Cette responsabilité implique, dès lors, un certain nombre de tâches courantes habituelles liées à l'instruction, au suivi et au contrôle de tout projet bénéficiaire d'un financement public de la Région wallonne.

Parmi ces tâches sur le plan financier, il y a lieu de noter :

- la budgétisation et la mobilisation des cofinancements régionaux (engagements, ordonnancements, préparation des arrêtés et/ou décisions de subventions) ;
- le contrôle des dépenses et l'évaluation.

B. L'existence d'un cofinancement communautaire implique toutefois un certain nombre de tâches additionnelles ou de contraintes supplémentaires sur le plan financier qu'il s'avère nécessaire d'intégrer dans l'organisation des différents services concernés, à savoir :

1. l'engagement et l'ordonnancement des interventions de la Région wallonne et de la Communauté française et du cofinancement européen qui se font sur des articles budgétaires spécifiques ;
2. la fourniture à la Direction des Programmes européens des informations requises par la Commission (ou le Comité de pilotage) pour instruire, effectuer le suivi (notamment par la fourniture trimestrielle d'un état d'avancement physique des actions menées), assurer la mobilisation du concours européen (certification trimestrielle des dépenses) ou évaluer le projet concerné ;
3. le contrôle des projets qui devra prendre en compte le respect des règles spécifiques fixées par la Commission pour l'octroi de son financement (contrôle de l'éligibilité des dépenses des opérateurs, marchés publics, publicité, ...) ;
4. la mise en place d'un schéma comptable spécifique :

- donnant toute la transparence budgétaire nécessaire aux projets cofinancés ;
 - permettant le bon déroulement et l'information des contrôles de la Commission européenne (CE) ;
 - facilitant une vérification du respect du principe d'additionnalité des concours CE;
 - répondant au besoin d'information périodique de la Cellule de coordination chargée d'introduire les états financiers à la CE.
5. un suivi et une organisation des flux financiers qui prennent en compte les contraintes CE en matière de délais d'engagement, de réalisation et de paiement ;
 6. l'information rigoureuse et non tardive de la Direction des Programmes européens quant à tout contentieux, retrait, réalisation non conforme, modification de projets, remboursement de concours européens ;
 7. la prise en charge des contrôles spécifiques effectués par les autorités CE auprès des promoteurs de projets et/ou administrations ;
 8. le rapport annuel prévu par les décisions CE de financement.

En outre, afin d'encre accentuer le contrôle de l'utilisation des Fonds européens, le Gouvernement wallon a décidé d'engager quelque 35 agents contractuels au sein des administrations fonctionnelles jusqu'au terme de la programmation 2000-2006.

Cette mesure permettra d'améliorer encore le suivi et le contrôle des informations d'états d'avancement physique et financier par les bénéficiaires finals aux administrations de tutelle.

Ces informations seront fournies sur base trimestrielle et seront expressément prévues dans les modalités d'octroi des cofinancements.

15. CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

	Année 1				Année 2				Année 3			
	Q1	Q2.	Q1	Q2	Q3	Q4	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
Action 1	●			●								
Action 2					●							●
Action 3					●							●
Action 4	●											●
Action 5	●										●	
Action 6	●							●				
Action 7	●							●				
Action 8	●										●	

16. PLAN DE FINANCEMENT

(Voir annexe)

17. PUBLICITÉ (1/2 page)

Description des actions d'information et de publicité destinées à promouvoir le programme dans la région et cofinancement communautaire

Les actions d'information et de publicité ont été décrites dans la fiche relative à l'assistance technique.

Elles seront menées en conformité avec le Règlement (CE) n° 1159/2000 du 30 mai 2000 visant les actions d'information et de publicité à mener par les Etats-membres sur les interventions des Fonds structurels.

.....
(date)

(Signature du responsable du programme³)

³ Cette personne doit être habilitée à engager la région.

PROGRAMME RÉGIONAL D'ACTIONS INNOVATRICES, RÉGION WALLONNE (01/01/2004-31/12/2006)

Dépenses en euros

Thèmes stratégiques	Coût total éligible (y compris coût privé)	Dépenses publiques									Dépenses privées			
		Coût public total	Participation de la Commission			Financement public national, y compris participation régionale/locale				Financement privé national				
			Total FEDER	Obj 1	Obj 2	Non-Obj	Total	Obj 1	Obj 2	Non-Obj	Total	Obj 1	Obj 2	Non-Obj
1=2+11	2=3+7	3=4+5+6	4	5	6	7=8+9+10	8	9	10	11	12	13	14	
1) L'économie régionale fondée sur la connaissance et l'innovation technologique	2.625.000	2.625.000	1.312.500				1.312.500							
Action 1 "Affiner la connaissance du potentiel scientifique et technologique de la Région – Instruire les problématiques liées à la valorisation de ce potentiel"	500.000	500.000	250.000				250.000							PM (Pour mémoire)
Action 2 "Favoriser les synergies et les économies d'échelle"	959.680	959.680	479.840				479.840							PM (Pour mémoire)
Action 3 "Promouvoir la gestion de la qualité au sein des laboratoires de recherche"	1.000.000	1.000.000	500.000				500.000							PM (Pour mémoire)
Action 4 "Améliorer la visibilité des compétences"	165.320	165.320	82.660				82.660							PM (Pour mémoire)
2) eEuropeRegio : la société de l'information au service du développement régional	3.100.000	3.100.000	1.550.000				1.550.000							
Action 5 "Développer les outils méthodologiques nécessaires au renforcement de l'appropriation des TIC par les citoyens wallons"	1.100.000	1.100.000	550.000				550.000							
Action 6 "Renforcer les actions de proximité des CDC à destination des demandeurs d'emploi et des travailleurs par la mise en place d'actions ciblées de sensibilisation aux TIC"	500.000	500.000	250.000	125.000	62.500	62.500	250.000	125.000	62.500	62.500				PM (Pour mémoire)
Action 7 "Renforcer les actions de proximité des CDC à destination des PME et des TPE par la mise en place d'actions ciblées d'accompagnement aux TIC"	1.500.000	1.500.000	750.000	375.000	187.500	187.500	750.000	375.000	187.500	187.500				PM (Pour mémoire)
3) Identité régionale et développement durable														
Action (Titre et numérotation du point 7 du formulaire de soumission)														
Action idem														
Action idem														
4) Assistance technique et mesure d'accompagnement	275.000	275.000	137.500				137.500							
Action 8 "Assistance technique et mesure d'accompagnement"	275.000	275.000	137.500				137.500							
Action idem														
Action idem														
TOTAL	6.000.000	6.000.000	3.000.000				3.000.000							

La contribution financière du FEDER sera déterminée en fonction, soit du coût total éligible (y compris du coût privé), soit du total des dépenses publiques ou des dépenses analogues (biffer la mention inutile)

Si le calcul de la contribution du FEDER repose sur les dépenses publiques, les dépenses privées ne doivent être présentées que sous forme de chiffres indicatifs.